Les arrondissements de Seine-Maritime

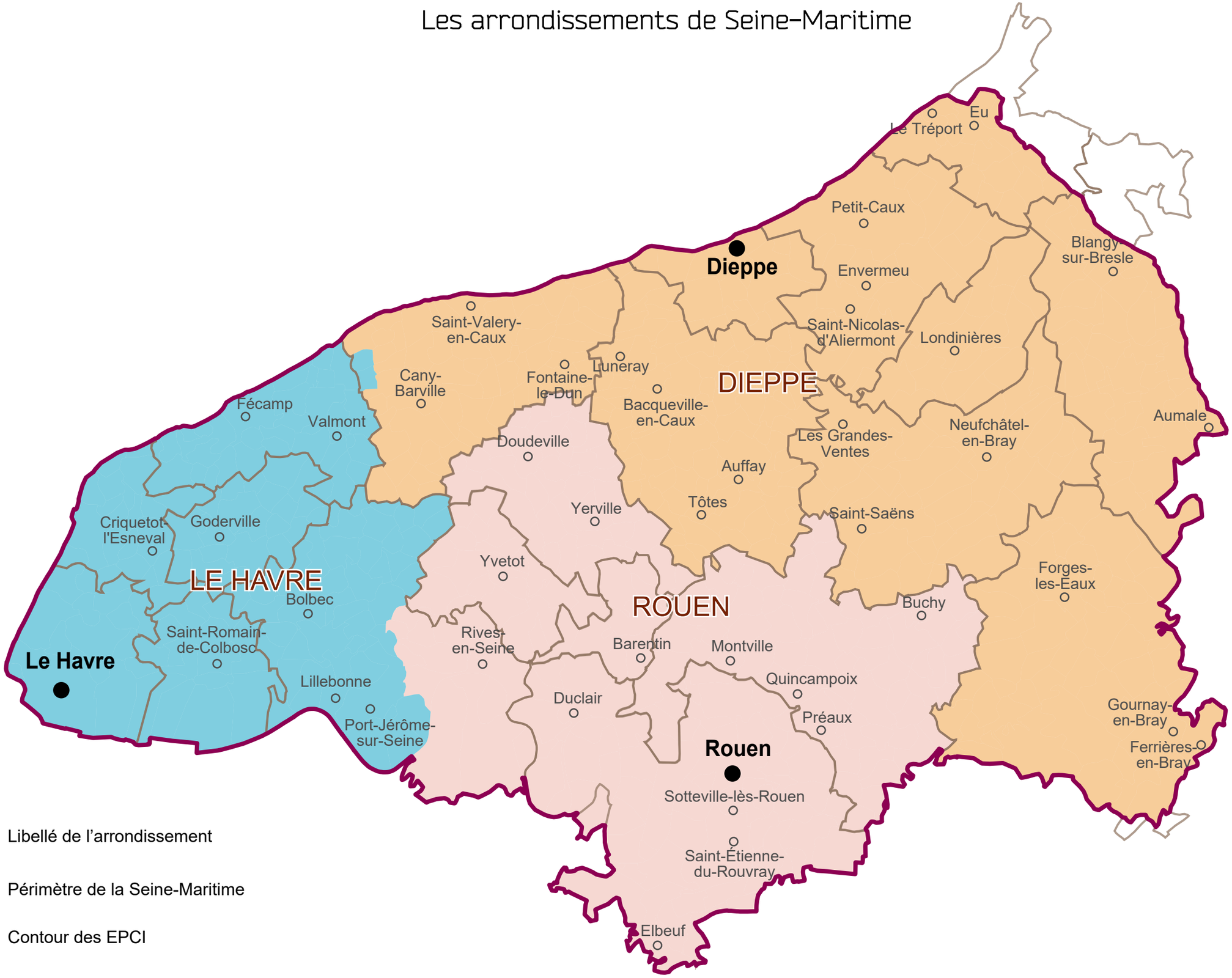

ROUEN Libellé de l'arrondissement

Périmètre de la Seine-Maritime

Contour des EPCI

L'arrondissement est une circonscription administrative de l'État dont le chef-lieu est la sous-préfecture. Le sous-préfet est chargé de son administration ; il relaie le préfet en assurant le contrôle administratif des communes de son arrondissement. Le libellé de l'arrondissement est le plus souvent celui du chef-lieu.

Seine-Maritime Attractivité
Source : Insee
Cartes & Données - © Articque
Juillet 2017